

# Renocir Renocir ambré



## Cire pour parquets

Produit de traitement des parquets et planches en bois à base de cires naturelles sans solvant. Nettoie, nourrit et fait briller les surfaces traitées.

Permet de protéger les surfaces traitées des salissures et des tâches.

Possède un fort pouvoir cirant de part sa haute concentration en cire, sans odeur et non nocif pour l'utilisateur.

Existe aussi en ambré, pour égaliser la teinte du support.

#### Mode d'emploi

Aplanir par ponçage le parquet. Dépoussiérer avant application.

Agiter le produit avant emploi, verser le produit pur au sol et étendre régulièrement avec un applicateur. Laisser sécher 30 à 40 minutes puis lustrer avec une monobrosse équipée d'un disque blanc ou beige. Renouveler l'opération en fonction de la pureté du support.

## Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

#### Données techniques

- Aspect : liquide laiteux blanc pour Renocir liquide opaque ambré pour Renocir ambré

- pH : 4 - 6

- Densité : 0,99 - 1,01

#### **Précautions**

Eviter les projections oculaires.

Nettoyer le matériel à l'eau de suite après l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé après application. Craint le gel et ne pas utiliser à des températures < 5°.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique). Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208). Sans VLER française.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

(CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-04-2024

Ind. 9













